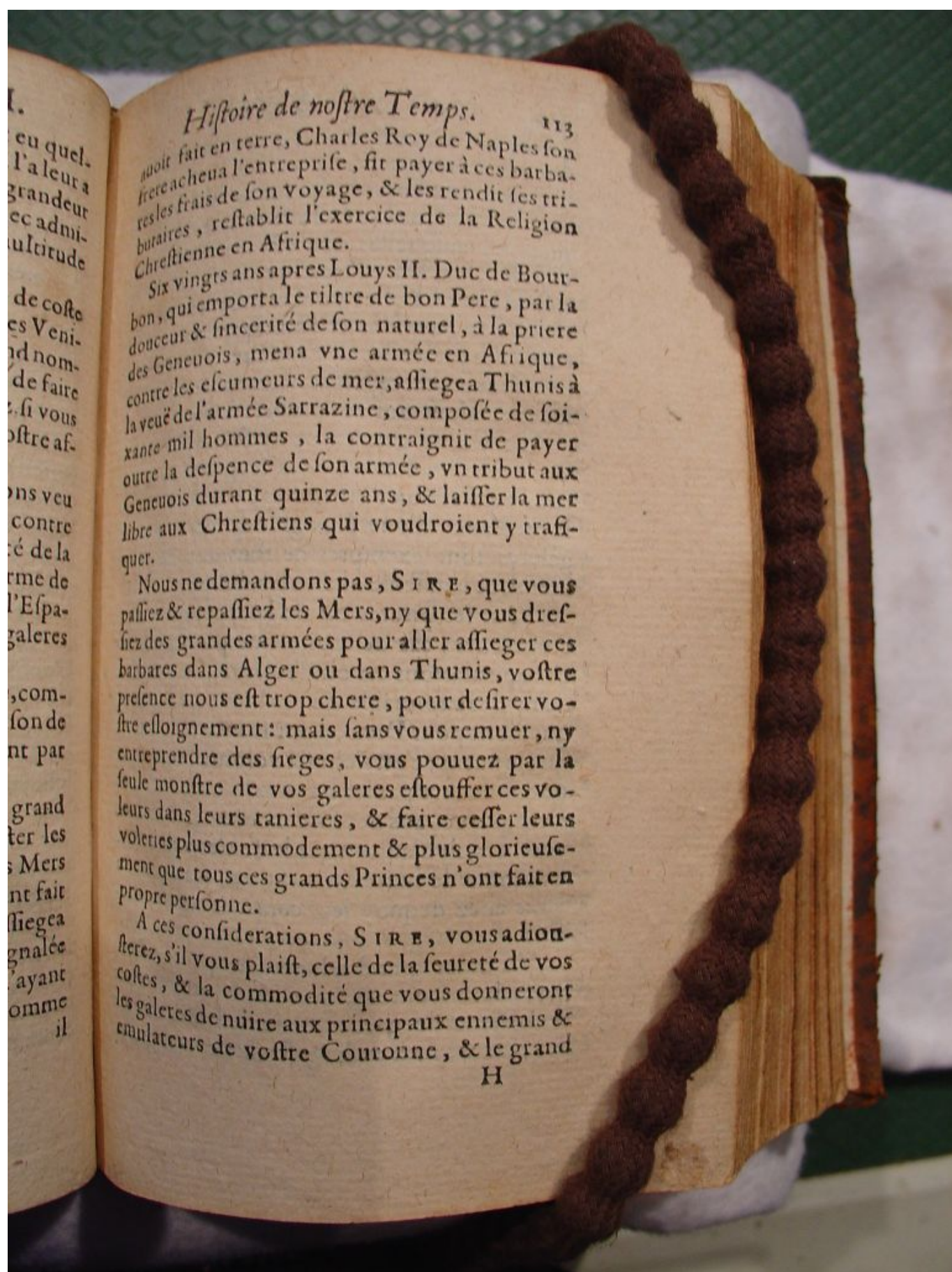
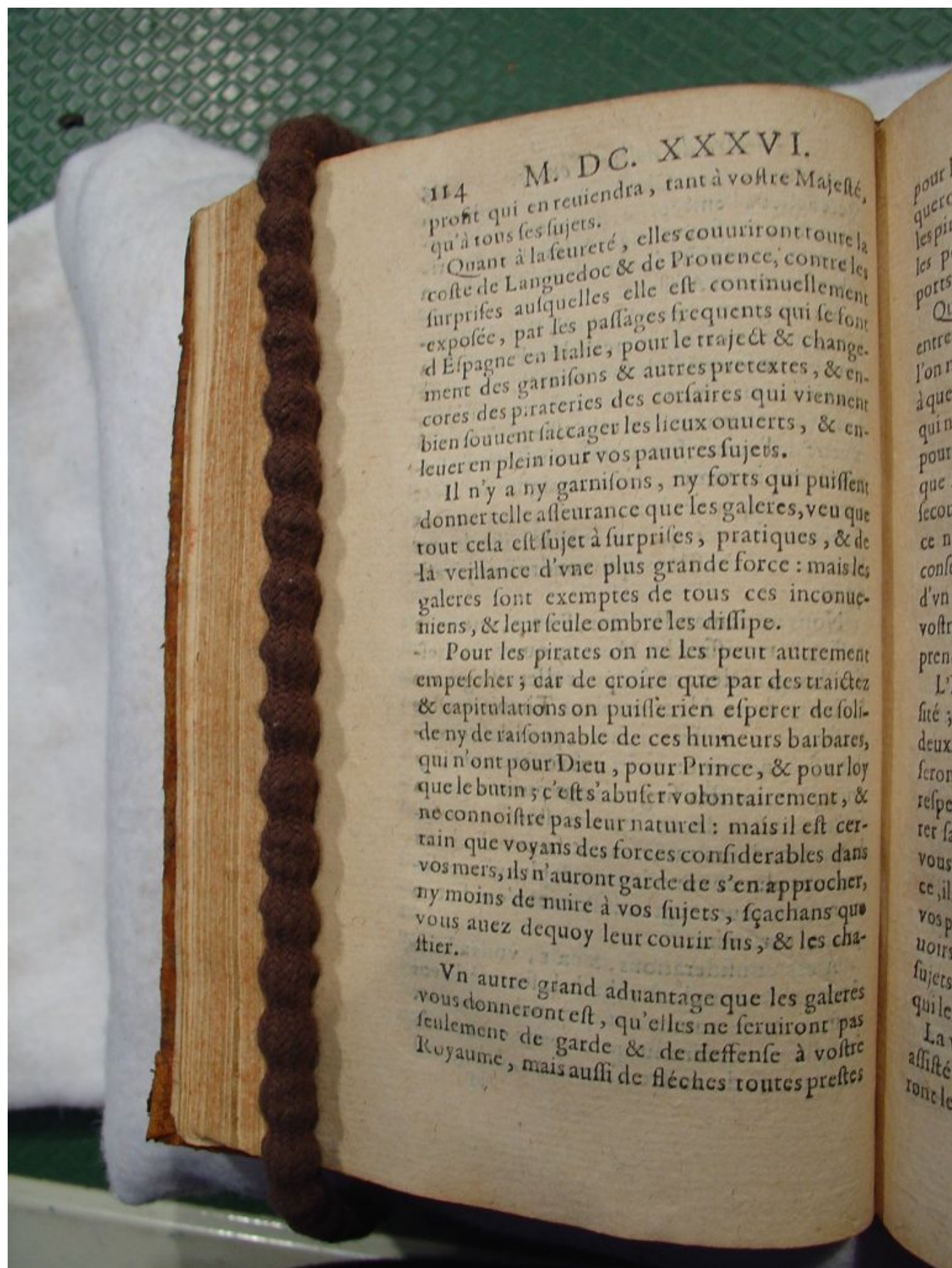


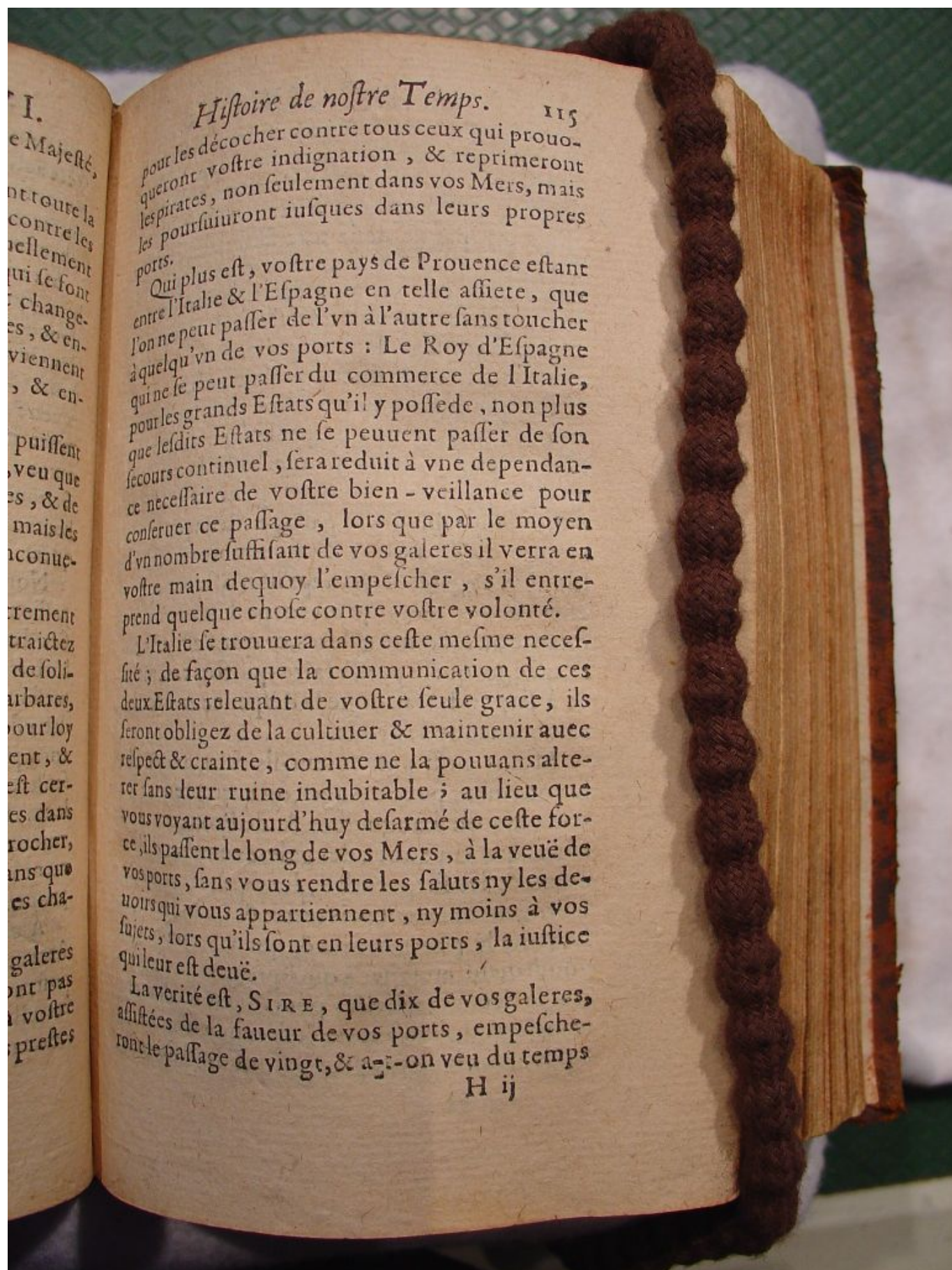
1636_113.jpg



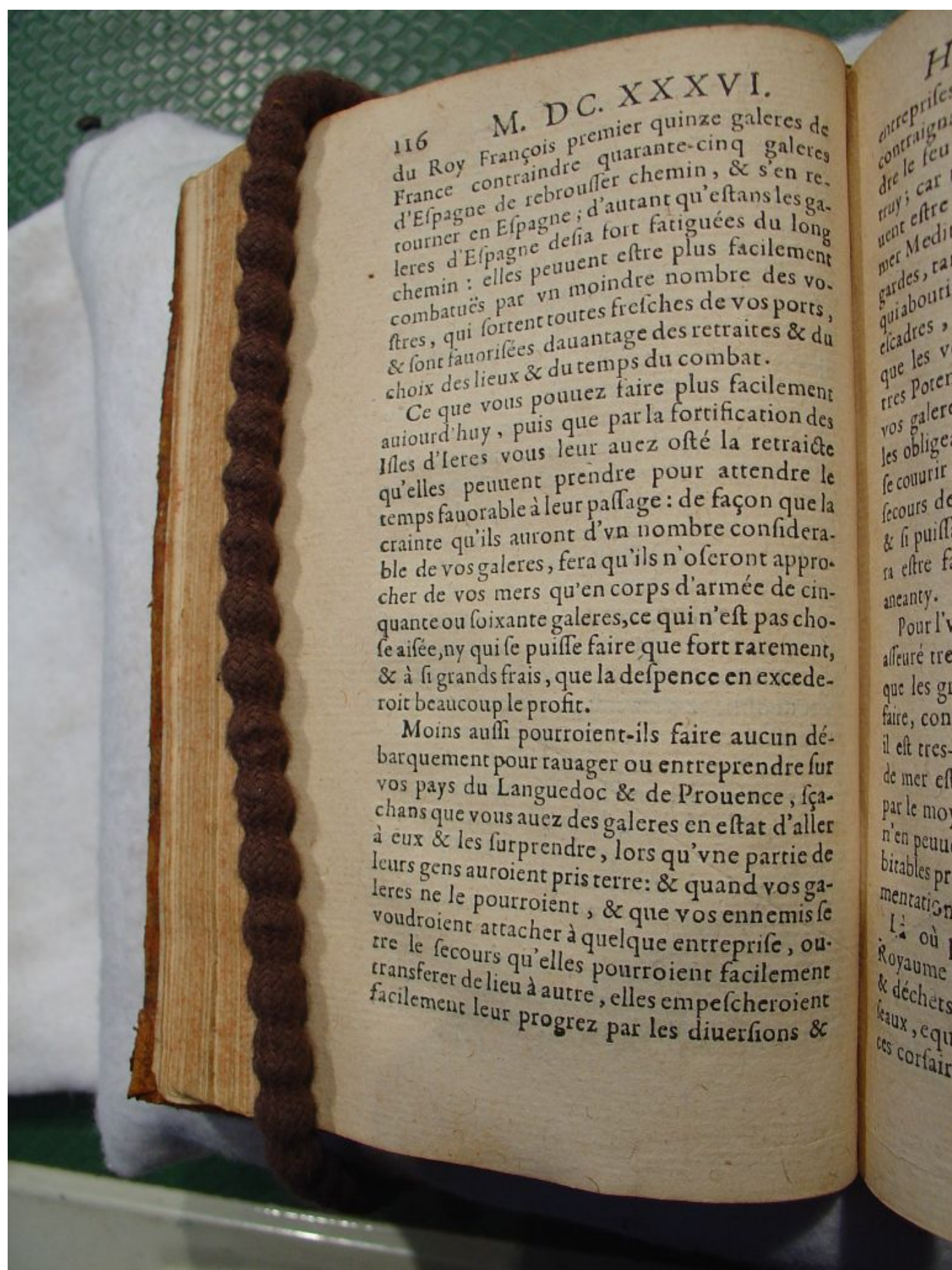
1636_114.jpg



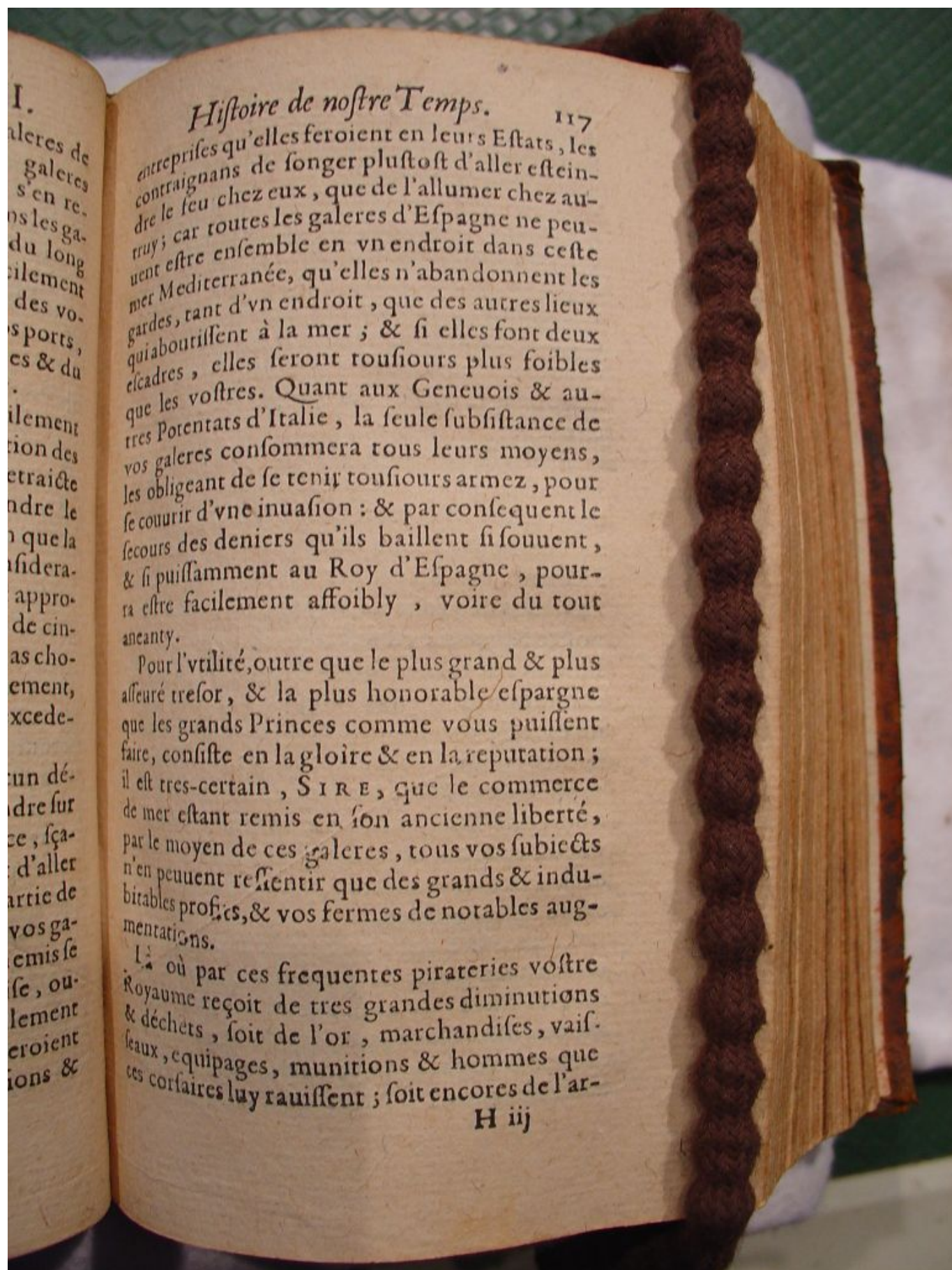
1636_115.jpg



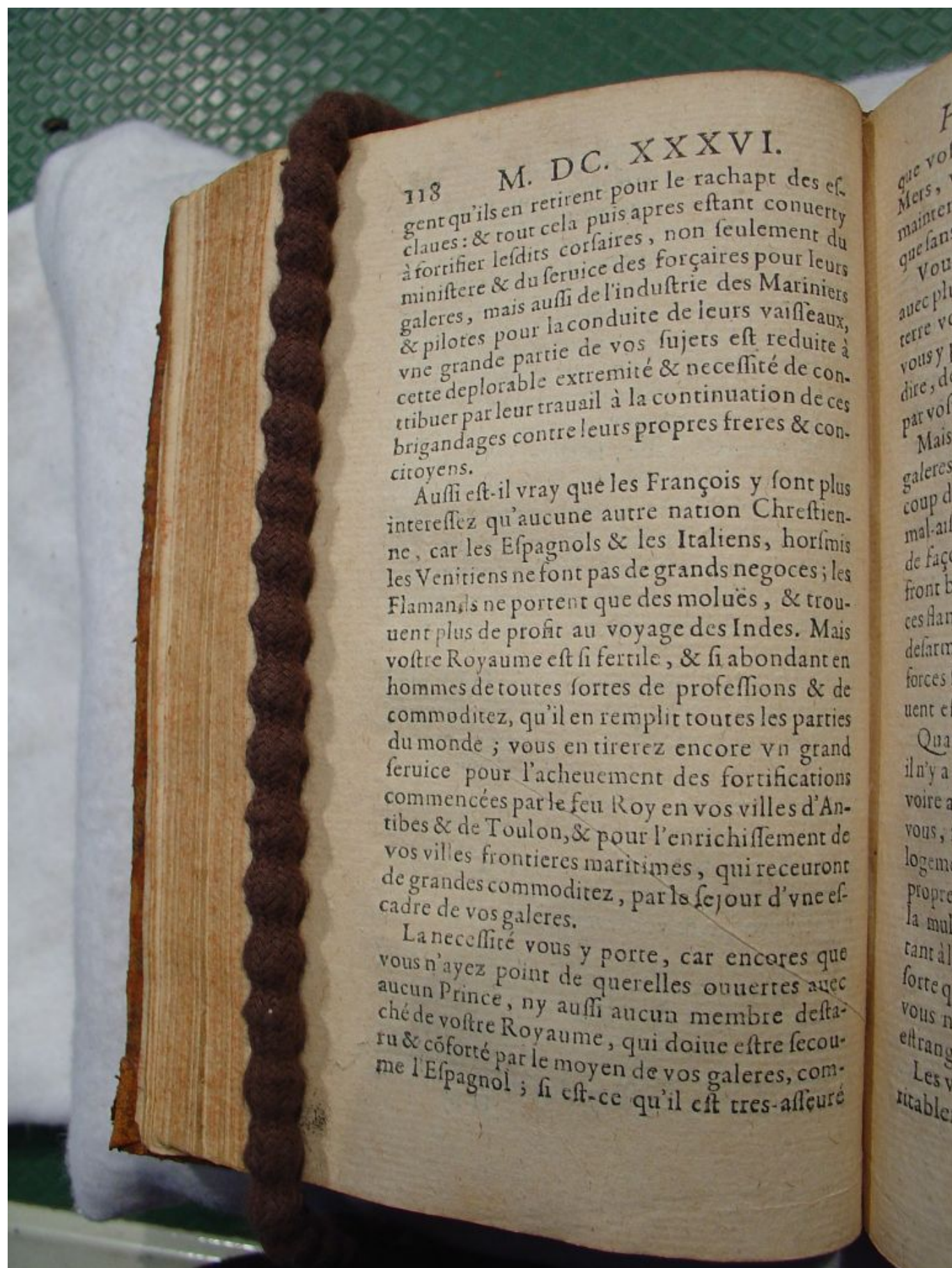
1636_116.jpg



1636_117.jpg



1636_118.jpg

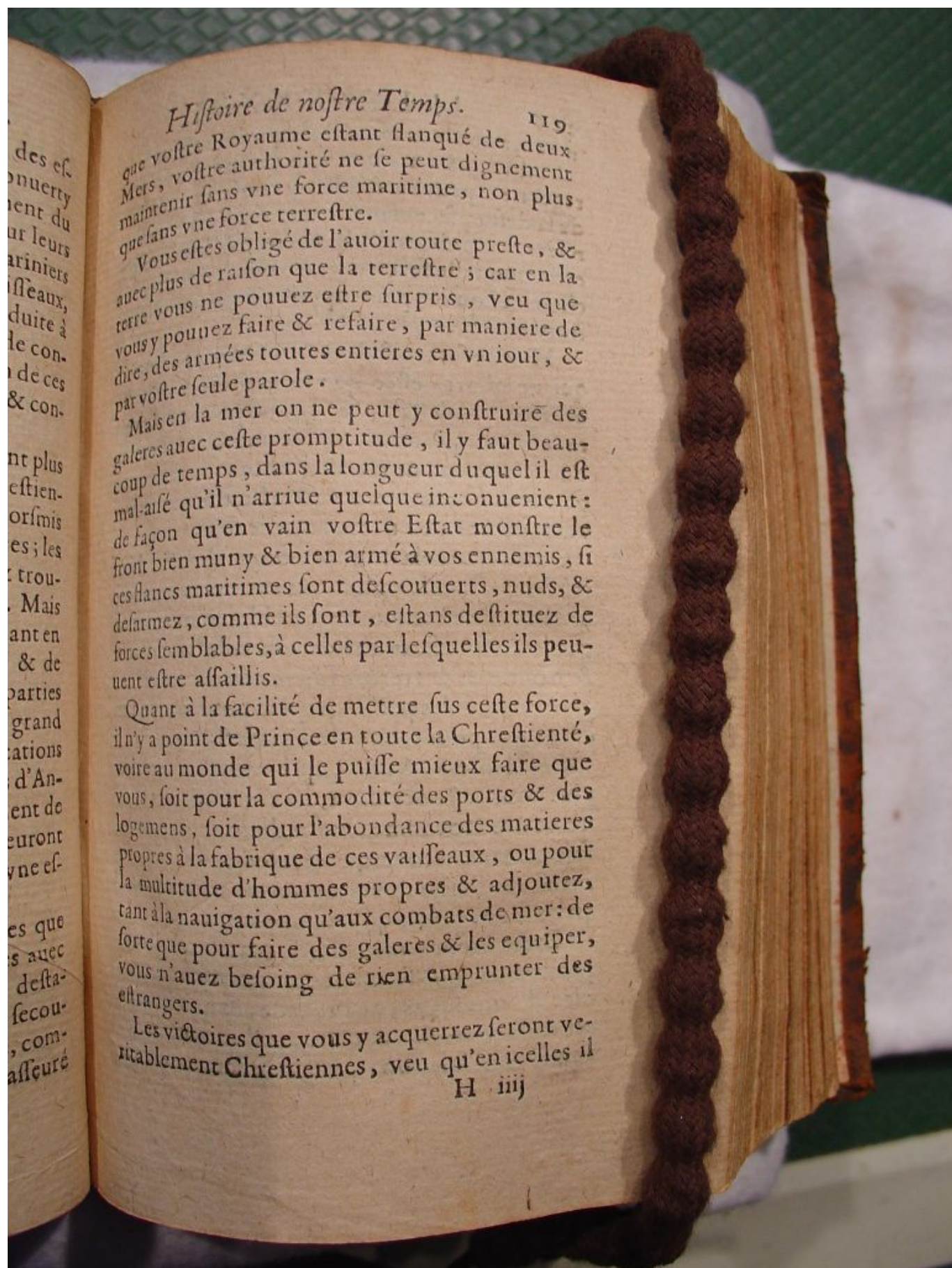


118 M. DC. XXXVI.
gent qu'ils en retirent pour le rachapt des esclaves : & tout cela puis apres estant conuertý à fortifier lesdits corsaires, non seulement du ministere & du seruice des forçaires pour leurs galeres, mais aussi de l'industrie des Mariniers, & pilotes pour la conduite de leurs vaisseaux, vne grande partie de vos sujets est reduite à cette deplorable extremité & necessité de contribuer par leur trauail à la continuation de ces brigandages contre leurs propres freres & concitoyens.

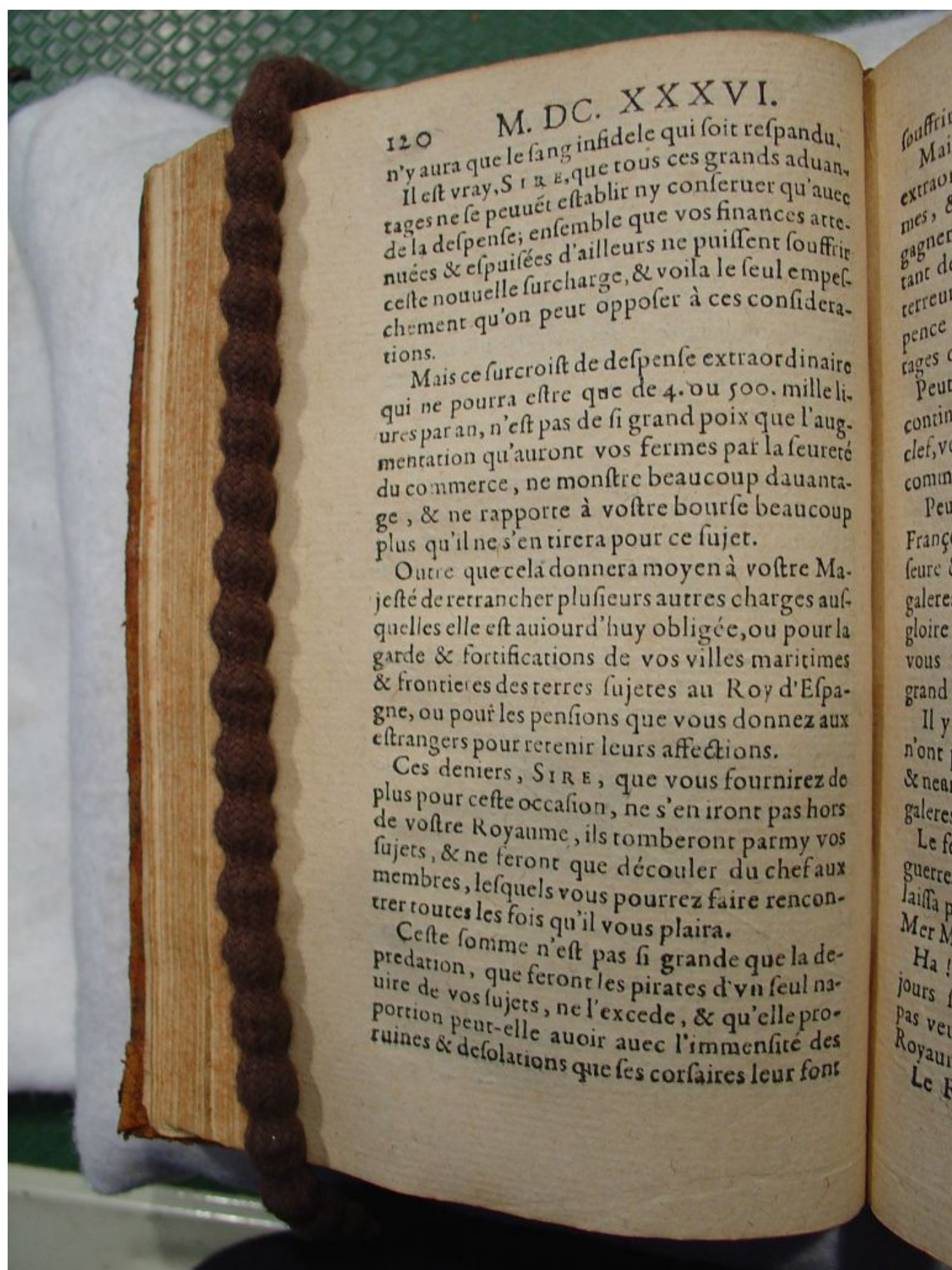
Aussi est-il vray que les François y sont plus interessez qu'aucune autre nation Chrestienne, car les Espagnols & les Italiens, horsmis les Venitiens ne font pas de grands negoces; les Flamands ne portent que des moulins, & trouuent plus de profit au voyage des Indes. Mais vostre Royaume est si fertile, & si abundant en hommes de toutes sortes de professions & de commoditez, qu'il en remplit toutes les parties du monde; vous en tirerez encore vn grand seruice pour l'acheuement des fortifications commencées par le feu Roy en vos villes d'Antibes & de Toulon, & pour l'enrichissement de vos villes frontieres maritimes, qui receuront de grandes commoditez, par le séjour d'vne escadre de vos galeres.

La necessité vous y porte, car encorés que vous n'ayez point de querelles ouuerres avec aucun Prince, ny aussi aucun membre destaché de vostre Royaume, qui doine estre secouru & cōforté par le moyen de vos galeres, comme l'Espagnol; si est-ce qu'il est tres-assuré

1636_119.jpg



1636_120.jpg



120 M. DC. XXXVI.
n'y aura que le sang infidele qui soit respandu,
Il est vray, SIRE, que tous ces grands aduan-
tages ne se peuuent establir ny conseruer qu'avec
de la despense; ensemble que vos finances atte-
nuées & espuisées d'ailleurs ne puissent souffrir
cette nouuelle surcharge, & voila le seul empe-
chement qu'on peut opposer à ces considera-
tions.

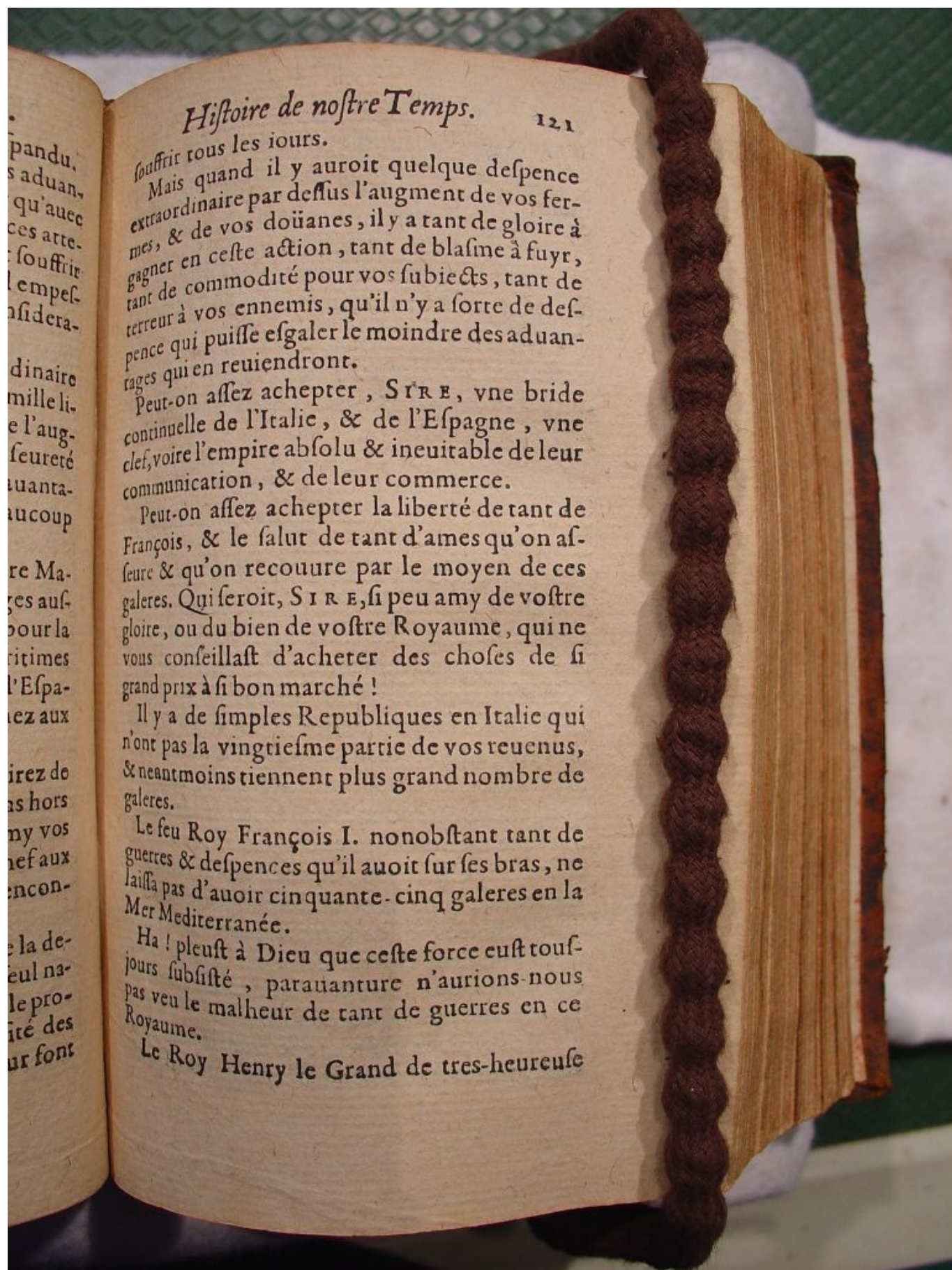
Mais ce surcroist de despense extraordinaire
qui ne pourra estre que de 4. ou 500. mille li-
ures par an, n'est pas de si grand poix que l'aug-
mentation qu'auront vos fermes par la seureté
du commerce, ne monstre beaucoup dauanta-
ge, & ne rapporte à vostre bourse beaucoup
plus qu'il ne s'en tirera pour ce sujet.

Outre que cela donnera moyen à vostre Ma-
jesté de retrancher plusieurs autres charges aus-
quelles elle est auourd'huy obligée, ou pour la
garde & fortifications de vos villes maritimes
& frontieres des terres sujetes au Roy d'Espa-
gne, ou pour les pensions que vous donnez aux
estrangers pour retenir leurs affections.

Ces deniers, SIRE, que vous fournirez de
plus pour ceste occasion, ne s'en iront pas hors
de vostre Royaume, ils tomberont parmy vos
sujets, & ne feront que découler du chef aux
membres, lesquels vous pourrez faire rencon-
trer toutes les fois qu'il vous plaira.

Ceste somme n'est pas si grande que la de-
predation, que feront les pirates d'un seul na-
uire de vos sujets, ne l'excede, & qu'elle pro-
portion peut-elle auoir avec l'immensité des
ruines & desolations que ses corsaires leur font

1636_121.jpg



1636_122.jpg

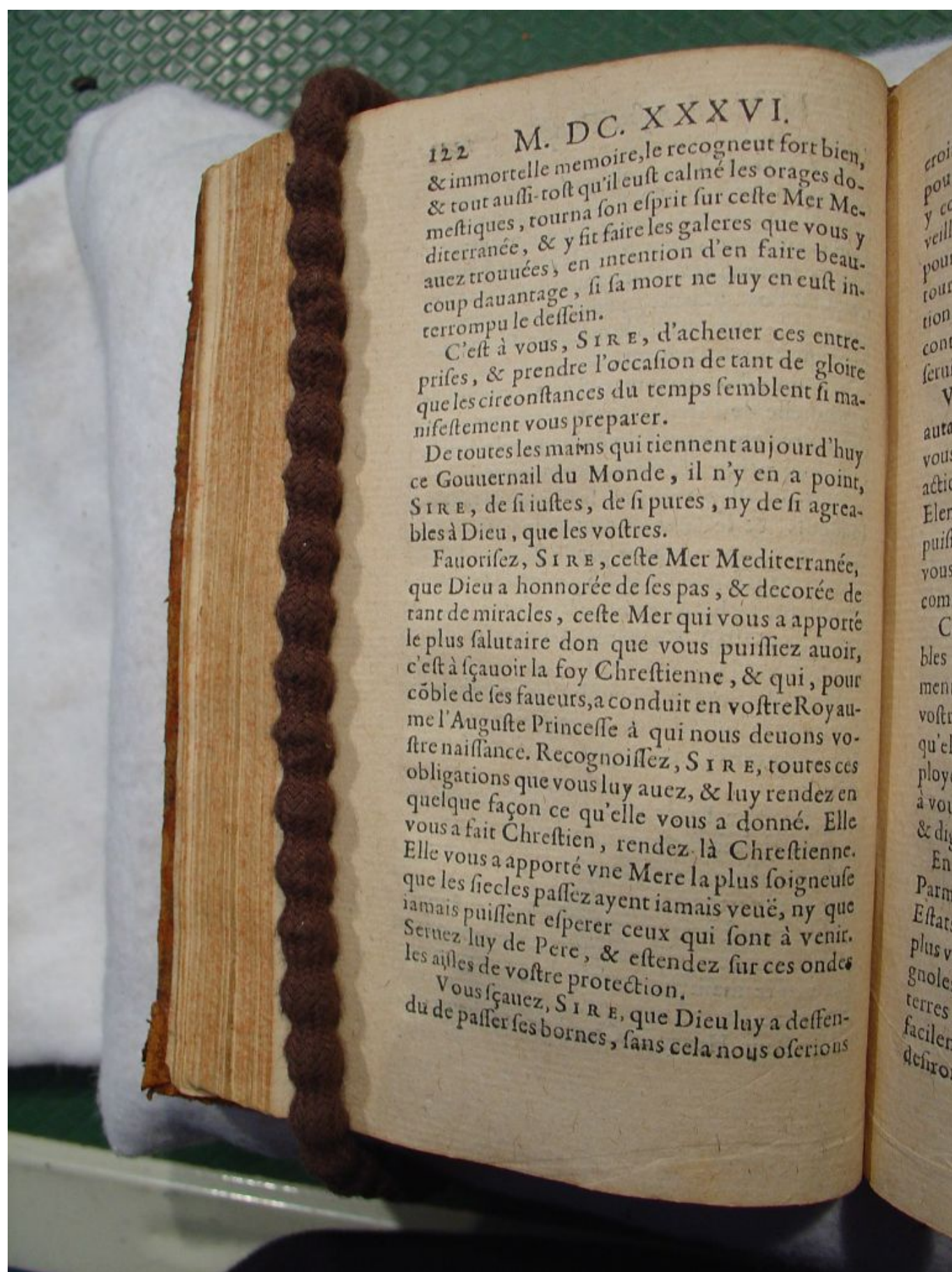


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan